

LE LAOS : ÉTAT ASSOCIÉ OU SACRIFIÉ ? par Jacob EGLI

I. — De la conquête des cœurs à l'invasion des médiocres (*Combat*, 28 juillet 1949)

On sait que le roi du Laos a signé la semaine dernière, à l'Élysée, un traité qui sanctionne officiellement l'entrée de son pays au sein de l'Union Française. Nous commençons ci-dessous la publication d'une étude que l'un de nos correspondants en Indochine nous adresse à ce sujet.

Analysant les aspects peu connus de la politique laotienne, notre correspondant relate aujourd'hui les débuts de la pénétration pacifique de la France dans ce pays, œuvre d'un humble employé des postes : Pavie ; il montre ensuite comment l'incapacité des successeurs de Pavie a plongé le Laos dans une léthargie de cinquante ans.

Le Laos : État associé ou sacrifié ?

« J'ai connu la joie d'être aimé des peuples, partout où je passais ». Ces paroles, d'une simplicité presque évangélique, sont celles d'un conquérant, du plus pacifique des conquérants puisqu'il voulait « aller à la conquête des cœurs : Auguste Pavie, l'homme du Laos.

C'était un homme du peuple, un Breton. Soldat dans les troupes de Cochinchine à la fin du Second Empire, il s'était fait verser dans l'administration des postes pour rester dans le pays à l'issue de son service militaire. C'était l'époque où l'on installait en Indochine les premières grandes lignes télégraphiques. Pavie courait la brousse le long de ses lignes, vivant en étroit contact avec la population. Ayant appris la langue du pays, ses mœurs, sa religion, il mit à adresser à ses supérieurs de véritables rapports d'exploration. On le distingua. Pavie fut bientôt mis la tête d'une importante mission dans les régions alors mal connues du Moyen-Mékong. Il ne se contenta pas d'en adresser un inventaire qui constitue encore aujourd'hui le tableau ethnique, géographique et même historique le plus complet de ces régions ; il se fit diplomate, il noua des accords au nom de la France, fut nommé vice-consul, ministre plénipotentiaire. Il mit le blocus devant Bangkok. Finalement, sans avoir versé une goutte de sang, Pavie faisait accepter par les puissances, en 1893, l'inclusion du Laos dans l'Indochine française. Il avait été l'un des rares colonisateurs dont on puisse dire qu'ils ont agi dans le seul intérêt des populations indigènes, et réellement à leur bénéfice.

Les Échelles du Mékong

Ce pays que les Français ont appelé Laos s'étire sur près de 2.000 kilomètres le long du Mékong, en arrière du Viet Nam. Sa superficie atteint presque la moitié de celle de la France, mais sa population ne dépasse guère 2 millions d'habitants. Le Mékong, qui sépare le Laos du Siam, constitue une frontière purement artificielle ; le véritable « Muong Lao » (pays lao) s'étend sur les deux rives, jusqu'au cœur du Siam actuel. Il y a donc sur la rive gauche du Mékong un Laos français — la partie la plus pauvre et la moins peuplée du Muong Lao — et, sur l'autre rive, un Laos siamois soumis à l'assimilation autoritaire de Bangkok. Pavie avait voulu le contraire : un Laos des deux rives, axé sur le Mékong, et trouvant ainsi son débouché naturel à Saïgon, port français.

Dans l'esprit de Pavie, les petites villes qui s'échelonnent de chaque côté du Mékong, tous les cinquante kilomètres, devaient jouer le rôle de centres d'expansion vers l'intérieur, servir d'épine dorsale au Muong Lao tout entier, à la manière dont les Échelles du Levant avaient servi pour faire rayonner l'influence française dans le Proche-Orient. Mais Pavie se trompait sur la valeur réelle du Mékong. Tronçonné par de nombreux rapides, il n'est ni une route commerciale, ni une voie de pénétration. Les protestations de l'Angleterre, qui voulait conserver un Siam indépendant comme État-tampon entre la Birmanie et l'Indochine, et surtout la médiocrité des successeurs de Pavie, firent abandonner l'un après l'autre les comptoirs et les consulats dont la Mission Pavie avait jalonné l'hinterland siamois. Le Laos entra dans son grand sommeil.

Opium et ronds de cuir

Il faut dire tout de suite que l'administration française a apporté aux Laotiens ce qu'ils désiraient le plus : la paix. Elle ne leur a rien apporté d'autre. Parce qu'il était loin des grands centres, aimable, routinier, parce que l'administration s'y faisait toute seule, le Laos devint la terre de prédilection des fonctionnaires français qui se sentaient une vocation de rois fainéants. Il servit aussi d'oubliettes pour les originaux dont le Gouvernement général voulait se débarrasser. Tel ce résident atteint par la limite d'âge qui remit sa province à son successeur dans le même état de dénuement où lui-même l'avait trouvée en y arrivant vingt ans plus tôt. Vétuste, paresseuse, tatillonne à l'excès, dépourvue d'imagination, dépourvue d'énergie, dépourvue de moyens, la représentation française au Laos fut à l'opposé de Pavie ; ne se souciant que de leur confort, les résidents se désintéressèrent du peuple, et, s'ils s'en occupèrent parfois, ce fut pour passer le temps, comme on arrose ses plantes grasses.

Seul, le trafic de l'opium venait apporter une diversion dans cette monotonie, tous les ans, de novembre à mai. Les montagnards, producteurs de l'opium laotien, sont censés le vendre à la régie française qui le livre à la consommation. Ils n'y trouvent pas toujours leur avantage. Aussi, qu'il s'agisse de romantiques contrebandiers chinois venus du Yunnan en caravanes armées jusqu'aux dents, ou plus prosaïquement, d'employés subalternes concussionnaires, les douaniers ont toujours eu fort à faire sur les pistes de l'opium. Agitation malsaine qui contribua à renforcer, dans l'esprit des gens sérieux, la détestable réputation du Laos.

II. — Six familles et des millions d'éléphants... (*Combat*, 29 juillet 1949)

Un traité signé la semaine dernière à l'Élysée vient de sanctionner officiellement l'entrée du Laos au sein de l'Union Française. Nous continuons aujourd'hui la publication d'une étude que nous adresse à ce sujet l'un de nos correspondants en Indochine.

Après avoir montré comment « l'invasion des médiocres » a succédé à « la conquête des cœurs, œuvre d'Auguste Pavie ». Jacob Egli montre aujourd'hui quel est l'état d'esprit des dirigeants laotiens.

L'ogre siamois

JAMAIS les Siamois n'avaient accepté l'annexion du Laos à l'Indochine. Fort de l'appui japonais, ils entrèrent en guerre en 1940 contre le Laos et le Cambodge. Malgré une bataille navale où toute la flotte siamoise fut envoyée par le fond, les Nippons imposèrent le diktat de Tokio par lequel le Laos perdait ses deux seules provinces de la rive droite du Mékong. Le désarroi de l'administration française fut immense, mais elle ne put empêcher la propagande séparatiste siamoise de se poursuivre insidieusement. À

la défaite japonaise, en 1945, un mouvement insurrectionnel s'empara du pouvoir avec l'appui conjugué du Viet Minh, des Siamois et de l'armée chinoise qui occupait le pays. Ce gouvernement lao-issara (du Laos libre), ballotté entre ses trop puissants protecteurs, ne fut qu'une pauvre mascarade. Une campagne des troupes françaises le liquida dès 1946.

Quoiqu'ils aient dû, sur arbitrage américain, restituer au Laos les deux provinces volées en 1941, et malgré les déclarations conciliantes de leur gouvernement, les Siamois n'ont rien abandonné de leurs projets annexionnistes. Or, au Laos, on ne trouve que trois hommes : un diplomate formé à Paris, le prince Savang, héritier du trône et chef des « nordistes » ; un homme d'État à l'ancienne mode, le prince Petsarath, ancien Premier ministre, âme de la révolution issara ; enfin un homme politique jouissant d'une grande popularité dans le Sud du pays, le Tiao Bonn Oum, prince de Champassak, actuel Premier ministre. Quelles sont leurs positions respectives dans la politique laotienne ?

Un ou plusieurs millions d'éléphants ?

Voici un pays dont on ne parle jamais. En fait, Il ne s'y passe jamais rien. À la singularité de ne posséder aucune presse quotidienne, le Laos joint celle de ne pas compter un seul communiste militant ou même sympathisant. Il faut bien le dire : ce pays n'est pas encore sorti du Moyen Age.

Pour le ministère de la France d'Outre-mer, le Laos est un pays en or. Un bon roi, dont le profit sous la casquette n'est pas sans accuser quelque ressemblance avec celui de Staline, roi d'un pays exotique et pluvieux, qui vient soigner ses rhumatismes à Vittel et signe au passage un traité d'alliance au sein de l'Union Française Et ce roi distribue la plus jolie décoration du monde : l'ordre du million d'éléphants sous le parasol blanc. Vive le roi !

La République est friande de cette sorte de fastes au même titre que les auteurs d'opérettes. Sur place, bien sûr, la réalité est sensiblement différente.

Une démocratie exotique

Nous avons nos deux cents familles. Le Laos, lui, est aux mains de cinq ou six familles de type quasi féodal. Dans ce pays privé de toute unité géographique, compartimenté à l'extrême, condamné à l'écartèlement par le manque de moyens de communication, deux millions de paysans continuent de vivre en économie strictement fermée, à l'écart, quoique en plein cœur du Sud-Est Asiatique déchiré de tous côtés par les émeutes et les guerres. Ils sont habitués depuis des siècles à subir passivement les invasions, les pillages et les exactions de leurs voisins. C'est tout l'effet que leur ont fait la guerre franco-siamoise de 1941, l'occupation japonaise et la révolution vietnamienne : des fléaux périodiques s'ajoutent au travail forcé et à l'impôt. Les paysans laotiens voudraient par dessus tout qu'on ne s'occupe pas d'eux.

En somme, le Laos représente le type du pays tropical arriéré. De cette mosaïque invertébrée, faite de plusieurs races éparpillées entre les montagnes, sans le moindre début d'une mentalité nationale, nous venons de faire en trois ans un royaume constitutionnel, un pays indépendant ayant accès aux instances de l'ONU, une démocratie.

Moins de cinq cents personnes constituent cette démocratie. C'est assez pour que tout l'édifice soit remis en question.

Nord contre Sud

L'unité du Laos date de 1946. Dans le cours des siècles, le territoire n'a jamais cessé d'être morcelé en principautés instables qui ne s'assuraient un semblant d'autonomie qu'en payant tribut aux voisins les plus voraces. Pour la commodité de la politique française, le Somdet (prince local) de Luang Prabang, réinstallé par Pavie sur un trône

branlant, s'est vu élevé à la dignité royale ; toujours pour les mêmes raisons, sa juridiction a été successivement étendue, de la seule province de Luang-Prabang, d'abord aux provinces voisines, puis à la moitié Nord du pays, puis au Laos tout entier. Les autres familles « princières » sont retournées à des destinées rurales, à l'exception toutefois du prince de Champassak, héros de la guerre franco-siamoise et des maquis antijaponais. En quelques années, ce prince a su se tailler une situation que la fortune de la maison de Luang Prabang ne pouvait que lui contester. D'où le conflit : Luang Prabang contre Champassak, Nord contre Sud. Conflit purement dynastique en apparence, pratiquement sans échos dans le peuple, mais surabondamment alimenté par la concurrence des deux clientèles rivales pour le partage des places, et par l'animosité traditionnelle des fonctionnaires sudistes contre les satous (seigneurs) du Nord. Pamphlets anonymes, discours à l'assemblée nationale, manœuvres de couloir, et jusqu'à une vraie crise ministérielle, telles sont les activités de la démocratie laotienne dont le bilan constructif dans tous les domaines se solde par zéro.

Surenchères

Il faut enfin tenir compte de l'existence au Siam d'une émigration politique, résidu du gouvernement révolutionnaire Lao-Issara et qui a lié sa fortune à celle du Viet-Minh. Les activités de cette émigration — propagande, guérilla — s'étendent sur tout le pays. Tous les personnages du régime y ont des frères ou des cousins. Ainsi le sens familial et l'instinct de conservation se conjuguent chez les politiciens laotiens pour alimenter leur intransigeance. De revendication en revendication, le rêve d'un « Laos seul » semble avoir pris corps dans leurs esprits. Leur âpreté est sans pareille pour obtenir de la France — quitte à ne plus savoir ensuite comment en user — tous les attributs de la souveraineté, et au premier chef l'égalité de traitement avec le Viêt-Nam de Bao-Daï.

Du côté français, c'est le « *divide ut imperes* ». Il s'agit de faire pièce à la suprématie démographique, économique et politique écrasante du Viet Nam au sein de l'Indochine actuelle, de créer un contrepoids, et par ce moyen, de réserver à la France la place prépondérante dans une fédération indochinoise savamment dosée. Avec le Cambodge, le Laos est une pièce essentielle de cette combinaison qui a donné naissance à l'autonomie des pays Moïs et à la bouffonne fédération des tribus Thaïs du Tonkin. Tel est le véritable aspect du traité franco-laotien du 20 juillet, fruit d'une double surenchère. Sa valeur purement extrinsèque tient, pour chacune des deux parties, à l'usage de propagande qu'il en sera fait pour consolider des positions précaires.

À bout de bras

Au long des deux mille horribles kilomètres de la route coloniale 13, la France tient la « démocratie » laotienne à bout de bras. À coup de millions, à coup de vies françaises, les ballons d'oxygène du haut commissariat de Saïgon lui permettent tout juste de ne pas sombrer dans le néant. Objet d'un effort si pénible, que représente donc au juste le Laos dans la politique française en Indochine ? C'est ce que nous dirons dans le prochain article.

III. — L'envers de la question vietnamienne (*Combat*, 30 juillet 1949)

« IL n'y a pas à proprement parler d'intérêts français au Laos. Une douzaine de comptoirs commerciaux somnolents, quelques plantations exsangues, une mine d'étain à moitié abandonnée constituent tout l'actif de la mise en valeur, auquel il faut ajouter le trafic d'une poussière de margoulins attirés par l'opium dont le Nord du pays est gros

producteur. L'absence de tout effort dans le domaine culturel fait que ce pays ne compte pas vingt bacheliers. On ne peut pas dire non plus qu'il soit un réservoir de main-d'œuvre ou de mercenaires, ni qu'il ait servi comme base de départ pour créer au Siam une large zone d'influence française — l'idée de Pavie — ni qu'il possède des richesses minérales ou forestières encore inexploitées, puisque la prospection de ces richesses, à supposer qu'elles existent, en est aux tout premiers balbutiements.

Un cordon sanitaire

Le Laos ne serait-il pas un pays embarrassant ?

Il en a bien été ainsi pendant cinquante ans. À tel point qu'un gouvernement du début du siècle avait envisagé l'évacuation du pays — un pays qui répondait si fidèlement à la définition que Lénine a fourni des « déchets du colonialisme ». Mais la logique interne du colonialisme le conduit à s'accrocher là où il a pris pied, sans considération de rentabilité immédiate. Un territoire est un gage sur l'avenir, comme ces paquets d'actions qui sommeillent des années dans les coffres-forts des brasseurs d'affaires avant de trouver leur place dans une combinaison.

Le Laos a attendu son heure jusqu'en 1945, quand il s'est agi pour le commandement français de prendre le Viet Nam à revers. Mais alors son importance s'est révélée considérable. Il n'est pas excessif de dire que, faute de disposer du Laos comme élément enveloppant, comme base d'attaque et comme relais aérien, la stratégie du Corps Expéditionnaire eût été vouée à l'échec dès le début. C'est encore du Laos qu'est partie en 1947 l'offensive contre Tourane et Hué. C'est en territoire laotien qu'ont été réalisés le colmatage de la poche de Vinh, l'interception des courriers du Viet Minh et des convois d'armes et de renforts venant du Siam. Ce sont les postes français du Nord-Laos qui interdisent actuellement la jonction des irréguliers communistes opérant aux confins sino-birmans avec les zones Viet Minh du Nord-Tonkin. De même, dans le cas d'un Viet-Nam pacifié sous Bao Dai mais toujours ombrageux, la libre implantation des troupes françaises au Laos, complétée par le donjon des plateaux moïs permettrait de conserver à la force française une efficacité très satisfaisante.

On comprend alors que le commandement français consente allègrement de gros sacrifices au profit de régions déshéritées et d'accès difficile, s'il s'agit en fait de tendre un cordon sanitaire en arrière du Viet Nam.

La France garde la clé du verrou

Nous avons dit que les Laotiens sont des paysans. Ils le sont exclusivement. Chinois, et surtout Annamites remplissaient tout le commerce et tout l'artisanat. Lors de la campagne de 1946 tous ces Annamites — plusieurs dizaines de milliers — passèrent au Siam par crainte des représailles, paralysant par leur absence une économie déjà mal assurée. La xénophobie des politiciens laotiens s'en réjouit, et l'on déclara que la place était enfin libre pour un commerce et un artisanat nationaux. Le retour des Annamites émigrés fut donc assorti de difficultés quasi insurmontables, sans objections de la part des autorités françaises et sans que les Laotiens prissent goût à des activités pour lesquelles ils n'ont que de l'aversion.

Il faut ici considérer le point de vue vietnamien. Pour le Viet-Nam le Laos, est un hinterland, et il y a un intérêt inestimable à ce que cet hinterland soit politiquement bienveillant. Le Laos ne peut fournir au Viet-Nam ni aide ni matières premières, mais il peut lui fournir un marché. Il peut accueillir dans ses villes et sur certaines plantations susceptibles d'extension, une partie de l'excédent démographique vietnamien. Le Laos peut aussi, par la mise en valeur du plateau de Tranninh, améliorer le ravitaillement vivrier des masses urbaines du Tonkin et du Nord-Annam. La ville laotienne de Thakhek, enfin, sur l'itinéraire Bangkok-Hanoï, est appelée à polariser le commerce siamo-vietnamien, jusqu'à devenir, avec la construction d'un chemin de fer en projet depuis vingt ans, une plaque tournante dont le Viet Nam ne saurait se désintéresser.

On voit alors quelle sorte de moyens de pression sur le Viet-Nam le traité franco-laotien fournit indirectement à la France : la police des étrangers, qui, sauf l'agrément des autorités laotiennes pour l'entrée sur le territoire, appartient aux commissaires de la République, avec le droit d'expulsion et d'internement administratif. Il faut noter qu'en contrepartie, le traité ne fait aucune allusion à un traitement particulier en faveur des minorités ethniques qui forment le tiers de la population. Singulière omission quand on songe à l'acharnement déployé par le Haut Commissariat de Saïgon pour soustraire les Thaïs et les Moïs à la juridiction du Viet-Nam.

Une Indochine réaliste ou pas d'Indochine

L'expérience issara a montré qu'un Laos vraiment seul ne pouvait que se demander à quelle sauce il allait être dévoré ; siamoise, chinoise ou vietnamienne ? Les dirigeants laotiens sont fondés à redouter en premier lieu les convoitises des Siamois, leurs proches parents par la religion, la race et le sang. D'autre part, le Laos est indispensable à l'Indochine sous peine d'asphyxie. Le gouvernement français devrait y réfléchir. Il a jadis tiré argument des droits de suzeraineté de l'empereur d'Annam pour justifier l'intervention de Pavie au Laos. Il doit à présent choisir entre une politique stérile qui ferait du Laos une autre Jordanie plus ou moins éphémère, et une politique réaliste c'est-à-dire carrément indochinoise. Le sort de l'Indochine est lié à la prospérité du Viet-Nam. Il serait grand temps de le reconnaître, de faire comprendre aux Laotiens qu'ils sont d'abord les partenaires du Viet-Nam et non ses rivaux, de songer à cimenter enfin cette Indochine dont, jusqu'ici, le « Journal officiel » est seul à parler.
